



***L'association Portes
Citoyenne et ses élu(e)s
se mobilisent pour la création
sur la commune
d'un **Centre de Santé*****

Vous êtes nombreux à le constater et à nous le dire, aujourd'hui :
les médecins généralistes de Portes-lès-Valence
ne sont plus assez nombreux.

Malgré leur bonne volonté et des journées de consultations très chargées,
ces médecins sont amenés à refuser de nouveaux patients.

Cette situation ne cesse de se dégrader puisque sur notre secteur,
nous n'avons plus que 5 médecins
dont certains vont partir à la retraite.

Notre commune voit sa population augmenter et cette situation ne peut plus continuer.

C'est pourquoi, même si nous ne sommes pas dans la majorité municipale,
nous avons décidé de continuer à porter le projet de
création d'un Centre de Santé sur Portes-lès-Valence.

Le Centre de Santé est un lieu alliant les consultations de médecine générale avec des médecins compétents, un lieu d'accueil, de dialogue et de prévention.

Nous travaillons à la création d'un Centre de Santé en lien avec la Fédération Nationale des Centres de Santé qui est partenaire du Ministère de la Santé.

Nous bénéficions de l'expérience des 2000 centres de santé qui existent déjà en France dans des municipalités ou départements de toutes tailles et de toutes étiquettes politiques.

A Saint-Rambert-d'Albon, un centre de santé a ouvert ses portes le 6 mai 2021 et cela fonctionne !

Depuis des mois, vous êtes nombreux à
remplir la **carte consultation** que nous
mettons à votre disposition
sur divers points de rencontre.



Retrouver nos informations :

Blog : <http://portescitoyenne.blogspot.fr/>
(Site Internet en création)



Facebook : Portes Citoyenne



Instagram : portescitoyenne

Portes Citoyenne

**Consultation
Citoyenne**
pour la création d'un
Centre de Santé
à Portes-lès-Valence

- **Les Centres de Santé sont une réponse adaptée à la pénurie d'offres de soins.**
- Les médecins salariés d'un centre de santé ne sont pas en concurrence avec les autres généralistes.
- Ils sont un complément et répondent aux besoins de la population.
- Oui, les Centres de Santé fonctionnent, contrairement à ce qu'affirme Mme Girard !



Centre de Santé de Saint-Rambert-d'Albon

La nécessité de mettre en place des Centres de Santé devient une évidence et se multiplie sur le territoire.

Ils peuvent présenter des formes diverses : gérés par une collectivité territoriale qui peut être une commune, une agglomération, une communauté de communes comme dans le Nord-Drôme à Saint-Rambert-d'Albon ou un département comme c'est le cas en Saône-et-Loire.

C'est d'autant plus une nécessité que la défection de la médecine de ville voit les patients se retrouver sans médecin et être systématiquement orientés vers le service des urgences hospitalières, qui se trouve ainsi faussement engorgé.

Une situation qui va bientôt pénaliser doublement les patients.

*Pourquoi arriverait-on à trouver
des médecins généralistes
pour un Centre de Santé alors
que l'on nous dit qu'il manque
des médecins partout ?*



Ce qui fait le succès des Centres de Santé, c'est que les médecins généralistes sont salariés du Centre de Santé améliorant grandement l'exercice de leur métier. A notre époque, les médecins et surtout les jeunes médecins ne veulent plus travailler comme leurs aînés avec des horaires démesurés.

Dans un Centre de Santé, les horaires de travail des médecins sont intégrés dans leurs contrats de travail.

Un Centre de Santé permet un travail collégial et complémentaire permettant une amplitude de l'accueil du public sans générer pour chaque médecin des horaires contraignants.

Dans un Centre de Santé, le suivi du dossier du patient est géré en lien avec tous les intervenants.

Les médecins du Centre de Santé sont dégagés des tâches administratives et peuvent se consacrer à 100% à leur patients.

La création du Centre de Santé se fera en lien avec toutes les autorités sanitaires à partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé de la population.

Enfin, le Centre de Santé sera mis en place en lien avec l'Hôpital de Valence dont les urgences sont totalement saturées.

Départements
Santé
Proximité
Méthode
Organisation
Social
Valeurs
Projet
Equipe
Territoire
Prévention

Le Centre de Santé signe des conventions avec les mutuelles en pratiquant les tarifs conventionnés.

Le Centre de santé pratique le Tiers Payant, c'est-à-dire que vous n'avez pas à faire l'avance de la consultation.

C'est la Sécurité Sociale qui pour chaque consultation rembourse le Centre de Santé.

Les recettes des actes médicaux délivrés par les médecins sont versées par les régimes obligatoires et complémentaires de l'Assurance Maladie qui financent les dépenses de fonctionnement.

C'est le Centre de Santé qui salarie et rétribue les salaires des médecins.

Les médecins du Centre de santé ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires et n'exercent pas d'activité dans le secteur privé.

Le Centre de Santé réalise à titre principal des prestations remboursables par l'Assurance Maladie (Sécu).

Double peine pour les patients !

DÈS 2021, CHAQUE PASSAGE AUX URGENCES «NON SUIVI D'UNE HOSPITALISATION» SERA FACTURÉ AU PATIENT

RIEN N'A CHANGÉ DEPUIS
LES MOUVEMENTS SOCIAUX
EN MILIEU HOSPITALIER.
LES URGENCES SONT
TOUJOURS SATURÉES !
ÇA RÂLE !

BAH ! SUFFIT
DE FAIRE RAQUER !
POUF ! DEHORS,
LES PAUVRES QUI
N'OSERONT PLUS
VENIR.

ÇA FERA DE
L'ARGENT ET,
EN MÊME TEMPS,
DE LA PLACE !



Illustration : Allan Barte (Ant Editions)

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2022 acte en effet un forfait payant non-remboursé par la Sécurité Sociale nommé « forfait urgences » de 19,61 € est appliqué à compter du 1er janvier pour tout passage aux urgences non-suivi d'une hospitalisation immédiate.

Bref, une double peine : pas de médecin traitant, donc besoin de se déplacer jusqu'à l'hôpital et d'y subir parfois des heures d'attente et en plus il faudra payer !!! La carte bleue va se substituer à la Carte Vitale ! C'est un premier aperçu de la fameuse « Grande Sécu » prônée par messieurs Macron et Vétran...

Une nouvelle organisation de la prise en charge de la santé, de la médecine de ville à l'hôpital, pour tous et toutes est urgente.

Elle intègre nécessairement l'installation de Centres de Santé, accessibles à tous sans conditions de ressources et lieux pluridisciplinaires et de proximité de l'exercice des missions de santé de base. C'est la seule solution pour mettre fin au renoncement aux soins qui suit actuellement une inquiétante progression.

La carte consultation est à votre disposition.

Nous continuerons à organiser des points de rencontre dont vous serez informés.

Plus nous serons nombreux à la remplir, plus notre action sera entendue !

Courant janvier, nous allons interpeller l'Agence Régionale de santé et le Ministère de la santé sur la nécessité de la création d'un Centre de Santé sur la commune en nous appuyant sur les centaines de cartes déjà recueillies.

Une conférence de presse est prévue le **10 février prochain** pour défendre et démontrer la pertinence de notre projet.

**L'association Portes Citoyenne
pour la création d'un Centre de Santé à Portes-lès-Valence**
(Cocher les cases correspondantes)

Médecin traitant

- ☐ J'ai un médecin traitant actuellement à Portes-lès-Valence
- ☐ J'ai un médecin traitant en dehors de Portes-lès-Valence
- ☐ Je n'ai pas de médecin traitant

Choix du médecin traitant (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Par choix (habitude, pratique...)
- ☐ Parce que je n'en ai pas trouvé sur la commune
- ☐ Mon médecin traitant habituel est parti

☐ **Je demande la création d'un Centre de Santé à Portes-lès-Valence :**

- Qui assurera la permanence des soins du lundi au samedi midi aux horaires habituels,
- Où l'on n'a pas besoin d'avancer la part de la consultation remboursable par la Sécurité sociale et les mutuelles,
- Où il n'y a aucun dépassement d'honoraires,
- Où les professionnels de santé et administratifs sont salariés et travaillent en équipe.

- ☐ Je souhaite être tenu-e au courant des suites de ce projet

Vos coordonnées (en majuscules pour plus de lisibilité) :

Nom - Prénom :

Adresse :

e-mail :

Signature :

Qu'est-ce qu'un Centre de santé ?

Contrairement aux maisons médicales, les médecins généralistes sont salariés du Centre de Santé, ce qui améliore grandement l'exercice de leur profession.

A notre époque, les médecins et surtout les jeunes médecins ne souhaitent plus travailler comme leurs aînés avec des horaires démesurés.

Dans un Centre de Santé, les horaires des médecins sont intégrés dans leurs contrats de travail à la différence des médecins libéraux.

Un Centre de Santé permet un travail partenarial et complémentaire avec d'autres structures de soins et des professionnels (spécialistes, hôpitaux, services d'urgence...).

Les médecins du Centre de Santé sont dégagés des tâches administratives et peuvent se consacrer à 100% à leurs patients, sans surcoût pour ces derniers.

Le Centre de Santé se crée en lien avec les autorités sanitaires à partir d'un projet local de santé en partenariat avec le Centre hospitalier de Valence et les autres structures de soins du territoire. Il est ouvert à toutes et tous.

Carte à compléter, signer et déposer

- Dans la boîte aux lettres de Portes Citoyenne, 8 rue Pierre Semard (à côté de la police nationale)

- Lors des permanences des élu-es de Portes Citoyenne en mairie les 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 14h30 à 16h30, 2ème étage, bureau de l'opposition.

- Par courrier électronique à portescitoyenne@gmail.com (photo ou scan)

Où à remettre à :